



Démarche pour récupérer la garde de mes enfants?

Par **david31**, le **31/10/2011** à **20:22**

bonjour,rnvoila je suis divorce depuis 3 ans,je suis un papa de deux deux enfants 6ans et 8 ans .Leurs mère a déménager a 500kilomentres depuis 1 ans.rnMes enfants vivent mal la situation,rnéchec scolaire, me disent que maman n as pas d argents,ne font pas de sport quand t ils sont malade ne vont jamais au docteur. etc.....rnQuand je les récupère je doit racheter des vêtements se qu ils portent sont trop petit et les chaussures troués.rnJe donne une pension et les frais sont a ma charge.rnrnJe voudrai savoir quelles démarches dois je faire pour récupérer la garde de mes enfants?rnMerci de vos réponse et si des pères ont des témoignage!!rnje vous en remercie

Par **corimaa**, le **31/10/2011** à **21:56**

Bonsoir, contacter le greffe du Tribunal de Grande Instance du domicile de vos enfants et demandez que le Bâtonnier désigne un avocat pour vos enfants, afin qu'ils soient entendus et qu'ils expriment leur désir de venir vivre chez vous (au moins le plus grand) et faites une requête en courrier recommandé AR au JAF. Un avocat pour vous n'est pas obligatoire mais en avoir un peut vous aider dans vos démarches. Il ne s'agit pas de se rater car les enfants seraient déçus

Par **david31**, le **31/10/2011** à **22:08**

merci beaucoup de cette réponse.
Je vais prendre un avocat .
J'espère arriver à les avoirs
cela va être un combat.
Combien de temps cela prend?

Par **corimaa**, le **31/10/2011 à 22:15**

Ca peut durer des mois, tout dépend de l'encombrement des tribunaux.
L'avocat pour les enfants est gratuit et il est préférable que ce soit le bâtonnier qui le choisisse.
Si vous avez de gros doutes sur le bien être de vos enfants, vous pouvez aussi demander à ce qu'une enquête sociale soit faite.
Vous pouvez aussi demander des attestations de personnes proches ou témoins du désarroi des petits

Par **corimaa**, le **31/10/2011 à 22:18**

Il faut aussi que vous ayez un appartement adapté pour les recevoir, qu'ils aient une chambre pour eux, que vous ayez bien pensé à toute l'organisation que demande 2 petits scolarisés.
En plus, je viens de me rendre compte que la mère vous a poursuivi pour non paiement de la pension. Vous pourrez aussi expliquer que même quand vous payez la pension, vous êtes obligés de rhabiller les enfants quand ils viennent en vacances. Bon, ce n'est pas une excuse valable, mais ça peut atténuer

Par **david31**, le **31/10/2011 à 22:23**

ok je vais faire ça avec mon avocat.
L'enquête sociale je compte la faire comment cela se passe-t-il?
Pour les attestations, y a-t-il des attestations type? et j'ai des personnes qui peuvent en faire amis et es que la famille comme mes parents, ma nouvelle belle famille sans mariage ça marche?

Par **corimaa**, le **31/10/2011 à 22:27**

Oui, toute personne qui connaît les petits et qui sont de préférence témoin plutôt que d'avoir entendu dire.
Pour le formulaire d'attestation, vous pouvez l'imprimer directement sur ce site
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11527.dorn
Pour l'enquête sociale ou psychologique s'ils sont en échec scolaire, c'est votre avocat qui en fera la demande

Par **david31**, le **31/10/2011 à 22:33**

quand ils viennent en vacances je rachète des vêtements chaussures etc.. car il vient sans valise sans affaires juste un doudou comme pour un week-end!!!
On a une chambre pour eux ,pour la scolarité on a pleins d'école et ma compagne est en congés parentale donc peux les

amené. Pendant 3 ans car on a eu des jumeaux il y a 11 mois. Elle est en CDI avec un statut de cadre depuis 8 ans dans la même boîte et moi je suis en intérim. Je pense que l'on est stable pour les avoir. En fait j'espère par rapport à mon ex qui est parti pour être mieux près de ces parents mais c'est pas trop le cas et j'ai ma fille de 8 ans mais il dit qu'il allait peut-être déménager. Cela fait tout juste 1 an et 2 mois qu'il sont là bas elle n'est pas stable et ne travaille pas. Je pense que j'y arriverai!!

Par **corimaa**, le **31/10/2011 à 22:38**

Le fait que la mère de vos jumeaux est en CDI n'intervient pas dans le calcul du juge. Le JAF voudra surtout savoir si VOUS, vous avez un CDI, donc en attendant le rdv chez le JAF qui ne sera que dans quelques mois, essayez d'avoir un CDI même si c'est pas dans votre branche

Par **david31**, le **31/10/2011 à 22:40**

merci pour les témoignages et oui ma fille est en échec scolaire cela faisait plus d'un an qu'elle devait aller chez l'orthophoniste elle a un niveau CP alors qu'elle est en CE2. Avec tout ce que je vous parle, je prend la bonne décision merci des réponses que vous me donnez ça m'encourage !!! C'est pas facile pour un papa qui aime ces enfants et je me pose plein de ces questions car on dit beaucoup que c'est la mère qui aura toujours la garde

Par **david31**, le **31/10/2011 à 22:45**

ok ça va je vais tout faire pour avoir un CDI !!! Je l'ai eue et de plus je les ai trouvés amaigris. Même mes parents me l'ont dit. Sans que je leurs disse que j'avais remarqué.

Par **corimaa**, le **01/11/2011 à 00:07**

il ne faut pas croire que le JAF donne la résidence exclusive uniquement à la mère, les pères l'ont de plus en plus souvent.

Par **mimi493**, le **01/11/2011 à 03:35**

ni que les revenus comptent à ce point (ni un CDI)

Par **david31**, le **01/11/2011 à 09:10**

je vous remercie Corrima et mimi493 .rnOk meme si je suis en CDD ou interim ca peux passer!!! mais un CDI c est top pour faire voir que je suis table.rnvous êtes bien ici car si tu va poser des questions sur d autres forum pleins de femmes vient détruire les pères ici c est pas le cas!!!! rnun grand merci

Par **mimi493**, le **01/11/2011 à 09:51**

C'est plus la régularité des revenus. Il y a des gens qui font toute leur vie, des CDD d'intérim car ça leur plait.

Par **corimaa**, le **01/11/2011 à 10:49**

[citation]vous êtes bien ici car si tu va poser des questions sur d autres forum pleins de femmes vient détruire les pères ici c est pas le cas!!!! [/citation]rnVaut mieux un bon père qui pense au bien être et à l'équilibre de ses enfants plutôt qu'une mère qui ne pense qu'à se venger du père et à le dépouiller au détriment des enfants ;)

Par **david31**, le **01/11/2011 à 11:23**

b voilà s est bien ça corimaa merci d avoir un point de vue juste.rnJ ai RDV avec mon avocat jeudi je te tiendrai au courant.